



MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Zone de défense et de sécurité Ouest  
Etat-major de zone de défense de Rennes  
Sous-chefferie soutien des opérations

Rennes, le 7 Janvier 2025  
N° 500044 EMZD-RNS/SCSO/J4 INFRA

Le colonel Bruno BERT  
chef d'état-major  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire  
Service urbanisme, aménagement et risques  
Unité animation - coordination  
Cité administrative  
15bis rue Dupetit Thouars  
49047 ANGERS CEDEX 01

OBJET : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49) – Projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

RÉFÉRENCE : votre courrier électronique 4 décembre 2024.

Par correspondance de référence, vous demandez l'avis des services du ministère des Armées sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

L'état-major de zone de Défense de Rennes vous informe qu'aucune emprise militaire, ni servitude d'utilité publique gérée par les Armées ne sont implantées sur le territoire concerné.

En conséquence, les services du ministère des Armées n'émettent aucune observation sur ce document d'urbanisme.

par ordre, l'AAE Laurence COLLOBERT  
sous-chefferie soutien des opérations  
J4 INFRA  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

Copie à :  
- ESID RENNES